



Bon No : 001097489		1ere Gachée : 07:11 (1) Quantité : 2.50 m3		Date : 10/04/2026 012604098770		Zone : ZONE 02	
Client : DEHAIS ENT DEHAIS ROMU		Chantier : BRIOT BRIOT		Réf. commande(2) :		Véhicule : EK015AZ	
81 RUE PRINCIPALE 0683501143 60210 BRIOT		81 RUE PRINCIPALE 60210 BRIOT				Chauffeur : HERVE HUE	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
08:00				ATTENTE 00:00		Quantité Origine : 2.50 m3 Quantité Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 2.50	
Code Formule DES48		Désignation(6)(8) PSP		Certification		Classe d'exposition(3) XF2 (F)	
						Classe chlorure 0.65 %	
Ciment(type et classe) CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 350		Résistance caractéristique(4)	
Appellation commerciale : PSP DESAC 350 D8R S2 III 42		Carac. complémentaire :		TEMPERATURE : 5°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
VBA 2012 10L BLEU FIBRES POLYPROPYLENE			PRE 510 0.4 % EA 200 DIL 0.01 %			Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			Signature:				

**CONSEILS DE SECURITE:**  
 Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée  
 (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié  
 (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm  
 (4) contrôle de la résistance sur cubes.  
 (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.  
 (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.  
 (7) ou rapport E/C suivant la spécification.  
 (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN  
 (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non